



Association des opticiens du Québec

PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE EXCLUSIF AUX MEMBRES DE L'AOOQ

Partenaire des dernières années, nous poursuivons notre mission d'innover et de demeurer à l'affût des nouvelles tendances en assurance collective.

Pourquoi instaurer un programme d'assurance collective?

	Régime public	Assurance collective
Assurance vie Montant payable à la succession advenant un décès	Aucun	Offert
Assurance vie des personnes à charge Prestation advenant le décès d'un conjoint ou d'un enfant à charge	Aucun	Offert
Assurance accident Montant payable en cas d'accident ou de mutilation	Aucun	Offert
Assurance contre les maladies graves Montant payable au diagnostic d'une maladie grave	Aucun	Offert
Assurance salaire Prestation en cas d'incapacité à travailler	Assurance emploi 15 semaines maximum	Offert
Soins dentaires Remboursement des soins dentaires	Aucun	Offert
Assurance médicaments Remboursement des médicaments	RAMQ	Offert Plus généreux
Soins visuels Examen de la vue, lunettes, lentilles cornéennes, etc	Aucun	Offert
Praticiens de la santé Chiropraticien, physiothérapeute, acupunteur, diététiste, naturopathe, psychologue, massothérapeute, etc	Aucun	Offert
Assurance voyage Frais médicaux hors pays, annulation voyage, perte de bagages	Aucun	Offert

AVANTAGES DE
L'ASSURANCE COLLECTIVE

Stabilité des
coûts

Adapté à vos
besoins

Assistance en
ressources humaines
– sans frais

Assurance maladies
graves gratuite

Assurance voyage
– protection
supérieure

Faites comme plusieurs membres de l'Association des Opticiens d'ordonnance du Québec, et offrez un régime d'assurance collective à l'image de votre organisation.

Rendez-vous au
www.manostrategies.com/aooq
pour une rencontre ou une
soumission sans frais ni
engagement.



info@manostrategies.com



418.622.1212



www.manostrategies.com